

mement dus n'aient pu être payés, sous ce système. Donc, il remplit mieux et plus efficacement les vues de la mutualité humanitaire.

Cet argument a de la valeur, on ne saurait le nier. Supposons, en effet, d'après la démonstration que nous faisons plus haut de la proportion possible des bénéfices, qu'une caisse locale de secours en maladie compte moins de dix-sept agrégés — et c'est le cas pour un très grand nombre de petits cercles ou petites cours — comment seront réalisés les fonds nécessaires pour payer un sociétaire malade pendant quinze semaines et retirant \$75.00 dans une même année ? Les partisans de la décentralisation devront sûrement s'appliquer à faire disparaître convenablement cette difficulté avant d'insister trop sur la supériorité générale de leur système.

M. Robillard, que je tiens à citer encore ici, est un partisan déterminé de la caisse centrale, et il s'en explique comme suit :

“ Dans mon opinion, pour la campagne et les petits centres, la centralisation des fonds est d'une absolue nécessité pour le bon fonctionnement général de la “ Caisse des malades ”, parce que tous les membres sont ainsi également protégés, tandis que, dans le cas des sociétés organisées avec des cours ou petites succursales qui gèrent elles-mêmes et séparément leurs fonds de secours aux malades, il arrive très souvent qu'une succursale ne peut faire face à ses obligations vis-à-vis de ses membres. Avec la centralisation des fonds au bureau général, les malades sont tous payés régulièrement, et ce, à la grande satisfaction de ces personnes qui, après tout, ne reçoivent que ce qui leur est légitimement dû.

“ En effet, il est prouvé par les statistiques que dix pour cent des cours ou petites succursales ne peuvent faire face aux obligations contractées par elles envers leurs membres, tandis que quatre-vingt-dix pour cent ont un joli surplus. Remettez le tout à un bureau central, tous les malades seront payés régulièrement, et la société pourra augmenter son fonds de réserve tous les ans.

“ Je n'ai peut-être pas le sens commun, mais on ne pourra jamais me mettre dans la tête qu'il est juste que les membres de dix cours d'une société de bienfaisance et de secours mutuel souffrent, quand les membres de quatre-vingt-dix autres cours sont dans l'abondance.”

D'après ce qui précède, on peut conclure que l'un et l'autre système exposés ont du bon, comme l'un et l'autre ont des points faibles, plus ou moins sérieux. Théoriquement, on est porté à croire que la perfection relative, en l'espèce, serait peut-être une combinaison judicieuse de ces deux systèmes. On aurait la décentralisation des fonds de secours en maladie pour les grands centres, où les cercles, cours ou succursales sont puissamment